
Projet de délibération n° VOI-03

Voie de liaison des Ramassiers : Approbation du bilan de la concertation

Exposé

Par délibération du 15 décembre 2006, le Grand Toulouse a approuvé la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la voie de liaison des Ramassiers reliant la RN 124 à la ZAC des Ramassiers.

Par délibération du 18 juin 2010, le conseil de communauté a décidé d'ouvrir la phase de concertation publique préalable à l'enquête publique de la voie de liaison des Ramassiers.

La concertation s'est déroulée du 10 septembre au 11 octobre 2010 sur les communes de Toulouse et Colomiers.

Cette concertation auprès des habitants s'est déroulée suivant les modalités définies ci-après :

- Parution d'un avis d'information dans la presse (06/09/2010).
- Mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et de TISSEO, à la Mairie de Colomiers et de Toulouse et en mairie annexe de Saint Martin du Touch. Ce dossier a été accompagné d'un registre, permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations.
- Organisation d'une réunion publique de concertation le 30 septembre 2010 sur la ZAC des Ramassiers pour présenter l'opération aux habitants intéressés.
- Mise à disposition sur le site internet du Grand Toulouse du dossier de concertation et d'une adresse spécifique permettant au public de transmettre des avis par messagerie électronique.
- Organisation de réunions avec la commission accessibilité de la ville de Toulouse et l'association vélo.

Il ressort de ce bilan joint en annexe :

- Que d'une manière générale, peu de questions autour du projet ont été posées sauf lors de la réunion publique d'information, lors de la commission accessibilité et de la réunion avec les associations vélos.
- Que la mobilisation, globalement très faible pour un projet de cette importance, a sans doute été due à la non urbanisation du secteur actuel.

Le comité de pilotage chargé de suivre les études de la voie de liaison des Ramassiers propose de poursuivre les études sur la base de la variante présentée.

Une information du public sera poursuivie au fur et à mesure de l'avancement de la définition du projet.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération du 15 décembre 2006 du Grand Toulouse approuvant la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la voie de liaison des Ramassiers reliant la RN 124 à la ZAC des Ramassiers,

Vu la délibération du 18 juin 2010 du conseil de communauté décidant d'ouvrir la phase de concertation publique préalable à l'enquête publique de la voie de liaison des Ramassiers conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme,

Vu le rapport annexé à la présente délibération et dressant le bilan de la concertation,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie et Propreté du 24 novembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De prendre acte du bilan de la concertation du public tel que présenté dans le rapport annexé à la présente délibération.

Article 2

D'arrêter le projet de la voie de liaison des Ramassiers sur la base des conclusions des études et du bilan de la concertation.

Article 3

De porter le projet à l'enquête d'utilité publique.

